

Forum international sur les paiements pour services liés aux écosystèmes des forêts tropicales

San José (Costa Rica) - Du 7 au 10 avril 2014

Messages principaux, résumé et recommandations¹

¹ Le présent document a été rédigé par les organisateurs du Forum et ne reflète pas nécessairement les positions ou points de vue officiels des États membres de l'OIBT ou de la FAO.

Messages principaux

- 1) Les forêts procurent des services environnementaux cruciaux. Les forêts tropicales en particulier s'apparentent à de gigantesques «aspirateurs» de CO₂ et fabriques de biomasse renouvelable. En outre, elles protègent les bassins versants vitaux, abritent une grande partie de la biodiversité terrestre et jouent un rôle dans la régulation des climats régionaux.
- 2) Nombre d'utilisateurs de services environnementaux que procurent les forêts tropicales paient peu, voire rien, en contrepartie. Or, dans le cas de nombreuses forêts tropicales, l'absence d'un dispositif de paiement adéquat de leurs services environnementaux les rend davantage vulnérables à la dégradation et à la conversion de leurs sols à des affectations plus profitables.
- 3) Il existe aujourd'hui plusieurs exemples fructueux de dispositifs destinés à rémunérer les propriétaires ou aménagistes de forêts tropicales en contrepartie des services environnementaux. Si certains de ces dispositifs de «paiement des services environnementaux» (PSE) sont d'envergure nationale, pour la plupart, leur échelle demeure modeste.
- 4) En apportant un revenu aux propriétaires et aménagistes forestiers et en augmentant la compétitivité économique de la gestion durable des forêts, les dispositifs de PSE peuvent aider à réduire la pauvreté en milieu rural, à diminuer la déforestation tropicale, à stimuler la remise en état des surfaces forestières dégradées et à accroître l'adoption de la gestion durable des forêts.
- 5) Toutefois, dans l'ensemble, les dispositifs de PSE n'ont pas les effets désirés dans la vaste majorité des forêts tropicales, lesquelles demeurent vulnérables à la déforestation et à la dégradation, tandis que seuls quelques millions d'habitants tributaires des forêts et autres propriétaires et aménagistes forestiers en bénéficient. Il faut donc agir pour étendre la portée des PSE.
- 6) À l'heure actuelle, les vendeurs de services environnementaux procurés par les forêts tropicales sont plus nombreux que les acheteurs. Il est donc nécessaire d'augmenter la demande, de mettre en place des marchés officiels avec la participation du secteur privé et d'augmenter la disponibilité de financements sûrs et pérennes en créant un environnement favorable.
- 7) Il devrait être possible aux populations autochtones, collectivités locales et propriétaires forestiers du privé de participer à des dispositifs de paiement des services environnementaux liés aux forêts tropicales en tant qu'entrepreneurs, plutôt que d'être de simples bénéficiaires passifs d'une rémunération. Les dispositifs de PSE devraient favoriser l'égalité des genres, assurer la participation de toutes les parties prenantes et encourager la création d'emplois, notamment pour les jeunes.
- 8) Pour assurer leur réussite et leur pérennité, les dispositifs de PSE devraient avoir recours à des processus inclusifs et des pratiques durables, être transparents et responsables, et être dotés de cadres institutionnels solides et transparents adossés à des politiques favorables, tandis que leurs avantages devraient être pris en compte.
- 9) Les participants au Forum ont convenu de la nécessité de:
 - Mieux quantifier et évaluer les services environnementaux que procurent les forêts tropicales dans le cadre d'études scientifiques rigoureuses en vue d'accroître l'efficacité des dispositifs de PSE.
 - Travailler ensemble en vue de sensibiliser à l'importance des services environnementaux, au rôle que jouent les forêts tropicales dans la fourniture de ces services et à la nécessité de payer pour ces services.

- Créer, à tous les niveaux, des conditions favorables pour accroître la demande et développer des marchés des PSE.
- Accroître la collaboration et les échanges touchant aux expériences, options et appui en matière de PSE en vue de son expansion, y compris par la coopération Sud-Sud ou triangulaire, et en tirant parti du pouvoir mobilisateur d'organisations internationales comme l'OIBT ou la FAO.

Résumé et recommandations

Ce Forum international a exploré comment les paiements des services environnementaux procurés par les forêts tropicales peuvent aider les propriétaires et aménagistes forestiers à augmenter leurs revenus et à gérer les forêts dans une optique pérenne.

Le Costa Rica a accueilli le Forum en raison de ses expériences pionnières en matière de paiement des services environnementaux. Il a été organisé conjointement par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et le Fonds national de financement forestier du Costa Rica (FONAFIFO). Y ont participé plus de 150 personnes originaires de 60 pays représentant des gouvernements, des partenaires régionaux ou internationaux au développement, des organisations de la société civile et le secteur privé. On trouvera ci-après un résumé des principales questions abordées dans le cadre des exposés, du matériel de référence et des discussions, ainsi que les recommandations qui en sont issues.

La nécessité des paiements des services environnementaux liés aux forêts tropicales

- Les forêts tropicales procurent de nombreux services environnementaux de nature cruciale, sachant notamment qu'elles protègent les bassins versants, séquestrent le carbone et conservent la biodiversité.
- Or, dans la mesure où de nombreux bénéficiaires, qui tirent des avantages considérables des services environnementaux liés aux forêts tropicales – tels que les populations urbaines, les grandes industries et les pays développés – paient peu, voire rien, en contrepartie, il en résulte que les forêts tropicales sont souvent sous-évaluées comparées à d'autres affectations des sols, ce qui entraîne leur dégradation et leur déforestation.
- Il faut donc agir pour augmenter la rémunération financière des services environnementaux procurés par les forêts tropicales comme moyen de réduire et d'inverser la dégradation des forêts et la déforestation, et de rétribuer les propriétaires forestiers et aménagistes pratiquant une bonne gestion forestière. Cette rémunération est communément appelée «paiements des services environnementaux» (PSE).
- Il existe de nombreux dispositifs de PSE en exploitation concernant les forêts tropicales. Celui du Costa Rica, par exemple, a vu le jour suite à la déforestation catastrophique qui a réduit le couvert forestier à 21 pour cent du territoire national. L'introduction, en 1997, d'un dispositif de PSE qui prévoit que les propriétaires fonciers soient rémunérés pour maintenir la forêt, a contribué à étendre la forêt, qui couvre aujourd'hui 52,4 pour cent du territoire costaricien.
- L'on estime que, en 2011, le montant versé en contrepartie de divers services environnementaux dans 42 pays en développement a atteint 1,25 milliard \$EU, dont la majeure partie (1,11 milliard \$EU) a été destinée à protéger les bassins versants. La superficie totale couverte par ces projets associés aux PSE est estimée à 117 millions d'hectares.² Ces chiffres ne concernent pas uniquement les forêts tropicales, mais divers indices montrent que les dispositifs de PSE commencent à générer des flux financiers touchant, dans certains pays tropicaux, des superficies forestières significatives.
- La rémunération des services environnementaux n'est pas nécessairement de nature financière. Certains prestataires de services environnementaux peuvent obtenir des avantages plus importants sous la forme d'une meilleure sécurité des droits fonciers, par exemple, ou encore d'une indemnisation en nature, des céréales par exemple, permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire. Les PSE offrent également des opportunités de créer une «image de marque» favorable dont la valeur peut suffire (pour une entreprise ou un pays) à justifier un investissement à long terme dans des dispositifs de PSE.

² Source: *Payments for environmental services (PES) of tropical forests: a brief review of current approaches*. Il s'agit du document de référence utilisé pour le Forum international sur le paiement des services environnementaux liés aux forêts tropicales qui s'est déroulé à San José (Costa Rica) du 7 au 10 avril 2014.

Les PSE en faveur de la gestion durable des forêts

- Les PSE peuvent contribuer à accroître la compétitivité économique de la gestion durable des forêts (GDF) en attribuant une valeur financière à des avantages forestiers qui n'ont jamais été commercialisés. Il existe souvent un écart considérable entre les revenus qui peuvent être obtenus de la GDF, comparés à ceux que dégagent certaines affectations agricoles des sols (par exemple la culture de l'ananas dans le cas du Costa Rica), ce que l'on appelle le coût de renonciation. Les PSE peuvent aider à pallier cet écart.
- Correctement élaborés, des plans d'aménagement peuvent constituer des mécanismes efficaces pour la GDF, et leur mise en œuvre aider à assurer le maintien des services environnementaux procurés par les forêts tropicales. Pour être plus spécifique, il est établi de manière convaincante que l'extraction de bois en forêt tropicale exécutée suivant les principes de la GDF n'entraîne qu'une relativement légère perte en carbone, comparée à la déforestation ou à l'exploitation forestière «conventionnelle», particulièrement lorsque le bois est utilisé à des fins à long terme, et lorsque le carbone perdu est de nouveau absorbé rapidement par la forêt qui se régénère, témoignant ainsi de la pérennisation du système de stockage du carbone. Par ailleurs, il est clairement établi que, si les prélèvements de produits bois et non ligneux sont effectués dans le respect des règles de la GDF, la majeure partie de la biodiversité forestière est préservée et les bassins versants sont protégés.
- La certification des bois est une manière de rémunérer les services qui sont protégés ou améliorés par une bonne gestion forestière, à condition que ces paiements puissent être inclus dans le prix du bois. Or, il est rare que le prix de marché des bois certifiés soit nettement plus élevé que celui des bois non certifiés, ce qui témoigne du manque de volonté chez les consommateurs de payer pour des services environnementaux par l'intermédiaire de ce mécanisme, ou de leur manque de sensibilisation à l'importance de ce paiement. Plutôt qu'une majoration des prix, le premier avantage que confère la certification est l'accès aux marchés. Des mécanismes de PSE supplémentaires axés sur les services environnementaux peuvent contribuer à la compétitivité des bois issus de la GDF.
- Dans les pays où les PSE constituent d'ores et déjà un important outil de politique pour mettre en œuvre la GDF, il est établi que ces mécanismes ont des résultats significatifs sur le plan socioéconomique. Par exemple, ils peuvent servir de «financement relais» pour permettre aux collectivités de mener d'autres activités génératrices de revenus. Des dispositifs de PSE d'échelle locale peuvent faire partie de stratégies plus ambitieuses destinées à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter.
- Toutefois, nous manquons d'études solides s'agissant de savoir si les PSE sont efficaces en matière de conservation, même si les preuves circonstanciées abondent. De manière générale, la valeur des PSE est dépassée par les revenus tirés, par exemple, du bois ou des produits agricoles.
- Les dispositifs de PSE devraient être suffisamment larges et flexibles pour englober les services environnementaux que procure toute la gamme de forêts et d'arbres contenue au sein d'un paysage. Cela requiert une interaction et une coopération intersectorielles plus étendues que ce que l'on a pu constater jusqu'à présent en matière de PSE.
- Les dispositifs de PSE peuvent être particulièrement efficaces s'ils sont incorporés dans un modèle de développement durable qui intègre des objectifs écologiques, économiques et de réduction de la pauvreté à travers l'ensemble des secteurs et des chaînes de valeur.

Élaborer des mécanismes novateurs de financement

- Dans nombre de dispositifs de PSE en place, l'offre en services environnementaux dépasse de loin la demande et, dans le cas des mécanismes financés par le gouvernement, les fonds disponibles. Accroître la capacité à évaluer et à valoriser les services environnementaux que procure la GDF pourrait, en montrant leurs avantages, aider à stimuler l'investissement dans les dispositifs de PSE.
- Les dispositifs de PSE n'aboutiront pas si les services environnementaux n'attirent pas les acheteurs. Même

dans les cas où la demande existe, un dispositif de PSE est susceptible d'échouer pour les raisons suivantes: une absence de coordination ou d'action collective entre les divers prestataires de services environnementaux; une absence de cadre institutionnel favorable; ou une résistance culturelle ou politique. Les dispositifs de PSE peuvent aussi être difficilement efficaces si la rémunération est nettement moins élevée que le coût de renonciation encouru en abandonnant d'autres affectations des sols plus profitables. Les mécanismes financiers devraient être associés à des règles claires, une supervision transparente et une légitimité politique.

- Les dispositifs de PSE pourraient être d'ordre volontaire, ou axés sur la conformité. Les usagers de services environnementaux pourraient choisir d'investir dans des PSE comme moyen rentable de sécuriser des apports clés (dispositifs volontaires), ou une réglementation qu'ils seraient tenus de respecter (dispositifs axés sur la conformité). Dans le deuxième cas, l'on a constaté que les gouvernements peuvent stimuler la demande dans le cadre d'une réglementation qui «change les règles du jeu».
- Les PSE constituent un mécanisme qui peut permettre aux entreprises d'atteindre leurs objectifs de responsabilité sociale. Une opportunité est offerte aux gouvernements d'encourager les grandes entreprises à effectuer des contributions plus importantes en faveur des PSE, en réglementant si nécessaire.
- La clé de la réussite des dispositifs de PSE (d'ordre volontaire ou axés sur la conformité) réside dans une demande claire en services environnementaux et dans la capacité des prestataires à les fournir. Des mécanismes financiers appropriés ont le plus de chances de voir le jour si ces conditions sont réunies.
- La plupart des marchés de PSE sont aujourd'hui faibles tandis que les prix des services environnementaux (par exemple, sur les marchés de la réduction des émissions de gaz à effet de serre) sont incertains, ce qui diminue l'intérêt des investisseurs pour les dispositifs de PSE. En outre, les subventions à l'agriculture et autres affectations des sols continuent de dévaluer la forêt en tant qu'utilisation des terres. Des efforts sont nécessaires en vue de stabiliser, de renforcer et de diversifier les mécanismes de financement des PSE, de rendre compte des avantages apportés par les dispositifs de PSE et de mettre en place un environnement favorable à l'investissement dans les PSE.
- Le secteur privé est susceptible de s'intéresser aux dispositifs de PSE si leurs avantages sont clairs, si leurs risques peuvent être estimés avec une certitude raisonnable, si le suivi et la conformité sont assurés, et si les dispositifs sont efficaces au plan économique. Des organismes intermédiaires peuvent faciliter la participation du secteur privé en offrant des options d'investissement flexibles et en accroissant la confiance à l'égard des résultats des PSE.
- S'agissant d'élargir la portée des initiatives en matière de PSE, le problème le plus fondamental et le plus difficile tient à l'absence de marchés opérationnels, qui s'explique par le fait que les usagers ne soient pas sensibilisés à la nécessité de payer pour leur usage des services environnementaux, ou bien, s'ils y sont sensibles, qu'ils ne veulent pas payer. Convertir les usagers «profiteurs» des services environnementaux – qui ne paient pas, mais ne peuvent être exclus d'y avoir recours – en acheteurs est peut-être le seul plus grand défi des dispositifs de PSE. Communiquer de manière efficace sur les avantages des PSE pourrait aider à accroître l'intérêt des acheteurs potentiels.
- Les dispositifs de PSE s'apparentent de manière grandissante à des services commercialisés sous la forme de «lots» fusionnés ou d'un service individuel dans le but d'accroître les revenus et de réduire ou d'optimiser les coûts de transaction. La plupart de ces types de mécanismes qui sont en place se trouvent en Amérique latine, où les marchés des PSE sont en général plus matures, mais l'on constate un intérêt croissant pour le cumul et le fusionnement de PSE, par exemple, au Kenya, en Indonésie, en République unie de Tanzanie ou au Viet Nam.

Assurer des avantages aux collectivités locales

- Une action conjointe menée dans le cadre de dispositifs de PSE peut aider à établir la confiance entre des

populations autochtones et des collectivités locales, le gouvernement et le secteur privé, et à assurer que les principes des droits humains soient appliqués dans les forêts. Les dispositifs de PSE constituent aussi un moyen de reconnaître le rôle précieux que jouent les populations autochtones et les collectivités locales pour veiller à la santé de la forêt.

- Toutefois, le risque existe que des dispositifs PSE inadéquatement conçus ou mis en œuvre, notamment suivant l'approche de haut en bas, enfreignent les droits des populations autochtones et des communautés locales. Des garanties, comme le droit au consentement préalable libre et informé, devraient être intégrées à tout dispositif de PSE et honorées.
- La sécurité des droits fonciers – sur les terres, les forêts et les services environnementaux – constitue la condition préalable à la réussite des PSE. Il est possible de déterminer qui détient les services environnementaux d'une forêt ou d'un paysage donnés par la législation ou des dispositions contractuelles, ou de le laisser entendre, ou de le définir de manière implicite, mais la clarté s'impose si l'on veut que les mécanismes financiers fonctionnent de manière fructueuse. Les recoupements entre droits fonciers statutaires et traditionnels doivent être résolus dans la transparence et l'équité.
- Les populations autochtones, les collectivités locales et autres propriétaires forestiers devraient être des participants actifs aux dispositifs de PSE en tant que propriétaires de ressources, détenteurs de droits et entrepreneurs plutôt que bénéficiaires passifs d'une rémunération. Tant les femmes que les hommes jouent un rôle important au niveau de la gestion des ressources, et les dispositifs de PSE devraient promouvoir l'égalité des genres, y compris en matière de droits de propriété.
- Renforcer les capacités des communautés forestières tropicales pour mettre en œuvre les dispositifs de PSE nécessite des efforts considérables. Sachant qu'elles sont souvent dispersées et de petite échelle, ces communautés pourraient avoir besoin de l'appui des institutions, des ONG ou d'autres acteurs en vue de constituer des coopératives ou autres mécanismes permettant de commercialiser plus efficacement leurs services environnementaux.
- Un autre défi pour les dispositifs de PSE consiste à assurer que les mesures d'orientation politique prises aux niveaux national ou international soient coordonnées de manière efficace avec les efforts des entrepreneurs locaux pour commercialiser les services environnementaux que leur procurent leurs forêts. Les approches de haut en bas doivent être accompagnées d'approches de bas en haut et il faut des méthodes pour intégrer les deux approches.

Mettre en place une gouvernance et des mécanismes institutionnels solides

- À tous les échelons, une bonne gouvernance des dispositifs de PSE requiert des connaissances sur les parties prenantes en jeu, les pratiques forestières requises, les mécanismes institutionnels appropriés et la responsabilisation.
- Pour élaborer un cadre juridique et institutionnel d'un dispositif de PSE qui soit efficace, il importe de comprendre les effets des usagers de la forêt sur la fourniture de services environnementaux ainsi que les caractéristiques des prestataires de ces services, par exemple savoir s'il s'agit de plusieurs petits prestataires ou de quelques grands prestataires.
- La flexibilité est un aspect fondamental s'agissant d'élaborer des dispositifs de PSE. Chaque partie prenante ou propriétaire est différent, et il convient donc d'offrir une diversité de mécanismes et de moyens de paiement pour composer avec ces différences. Le meilleur moyen de déterminer les approches les plus efficaces consiste à travailler étroitement avec les parties prenantes, par le biais de forums multipartites par exemple. Il peut s'avérer nécessaire de renforcer les capacités et d'offrir un financement pour assurer la participation effective de populations ou groupes marginalisés à ce type de forum.
- Des recherches supplémentaires sont nécessaires sur l'efficacité des divers mécanismes institutionnels et de leurs coûts. Toutefois, en général, les meilleurs mécanismes sont susceptibles d'être élaborés si la situation

locale est correctement cernée et s'ils sont transparents et peuvent facilement être adaptés en fonction de circonstances évolutives.

- Plusieurs gouvernements centralisent les droits fonciers liés aux services environnementaux, notamment ceux touchant à la réduction des émissions, ce qui risque d'avoir de graves implications sur le plan de la cohésion sociale, de l'équité et de l'efficacité des interventions. Décentraliser ces droits offre aux gouvernements, aux collectivités et au secteur privé des situations gagnant-gagnant ainsi que la possibilité de mieux adapter les cadres internationaux à la situation propre à un pays.
- Dans la plupart des situations, il est peu probable que les dispositifs de PSE puissent financer intégralement la GDF, de sorte que des modèles commerciaux élargis, incluant d'autres activités génératrices de revenus pour les prestataires de services environnementaux, sont nécessaires. Les dispositifs de PSE peuvent servir de plateformes en appui au développement des marchés et à la diversification des revenus. Accroître la valeur des forêts au titre d'affectation des sols rendra, en retour, les PSE plus efficaces.
- Mettre en place et gérer des programmes de PSE à long terme qui soient solides et viables nécessite un renforcement substantiel des institutions. Au nombre des éléments institutionnels clés qui vont dans ce sens figurent: des droits de propriété bien définis; des codes, normes et autres structures d'ordre légal qui réduisent le risque et l'incertitude; des politiques inclusives; et des plateformes et structures institutionnelles multipartites qui permettent que les PSE soient intégrés dans la planification nationale et le processus décisionnaire relevant du financement.
- Il existe d'excellents exemples à long terme de paiements qui sont financés par les consommateurs d'eau courante pour la protection des bassins versants. Ainsi, le dispositif de la Ville de Yokohama, qui est en place depuis près de cent ans, finance intégralement la gestion de son bassin versant au moyen d'une redevance prélevée sur la consommation d'eau par ses habitants. Cette redevance est obligatoire en vertu de la loi et assure un financement pérenne et prévisible par les consommateurs, tandis que des programmes de sensibilisation sont mis en œuvre afin de maintenir l'appui des usagers au cadre légal. Un train de mesures de soutien est destiné aux collectivités locales afin qu'elles assurent la gestion durable de toutes les forêts présentes dans le bassin versant.

Recommandations

Les promoteurs des dispositifs de PSE sont encouragés à :

- Comprendre la dynamique des collectivités avec lesquelles ils travaillent, à reconnaître, respecter et appuyer la vaste diversité culturelle présente dans la plupart des environnements forestiers, et à en tenir compte.
- Aider les propriétaires et aménagistes forestiers à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'aménagement forestier permettant de maintenir les services environnementaux des forêts, et à inclure des mesures permettant d'évaluer l'efficacité des PSE dans la conception des projets liés à ces paiements.
- Incorporer – et les honorer – des garanties aux dispositifs de PSE pour protéger les droits des populations autochtones et des collectivités locales.
- Améliorer l'environnement commercial des dispositifs de PSE, en réduisant par exemple les coûts de transaction, en veillant à ce que les paiements soient effectués en temps et en heure, en favorisant l'esprit d'entreprise sur l'ensemble de la chaîne de valeur et en maintenant constamment la société informée dans le but d'accroître les paiements des biens et services issus de la foresterie durable.

Les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les bailleurs de fonds, les universitaires et les prestataires et usagers de PSE sont encouragés à travailler ensemble pour :

- Quantifier et valoriser les services environnementaux que procurent les forêts tropicales et les résultats des dispositifs de PSE par des études rigoureuses sur le plan scientifique, ce dans le but d'accroître l'efficacité des dispositifs de PSE.
- Sensibiliser à l'importance des services environnementaux, au rôle des forêts tropicales dans la fourniture de ces services, et à la nécessité de les payer. Les messages importants à relayer sont :
 - Les forêts tropicales protègent les bassins versants et la biodiversité, qui revêtent une importance vitale et aident à réguler les climats régionaux;
 - Les forêts tropicales s'apparentent à de gigantesques « aspirateurs » de CO₂ et fabriquent de biomasse renouvelable;
 - Les forêts tropicales représentent des systèmes de maintien de la vie pour les générations actuelles et futures;
 - La GDF est un moyen d'assurer le maintien et la valorisation à long terme des services environnementaux liés aux forêts tropicales.
- Mettre en place des conditions permettant à tous les niveaux de valoriser les PSE.
- Favoriser la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi que d'autres modes de collaboration et d'échange des expériences et des options en matière de PSE, et apporter un appui – par des fonds de capital d'amorçage ou le renforcement des capacités – afin d'étendre la portée des PSE.
- Mener des études rigoureuses sur l'efficacité des PSE s'agissant d'atteindre les objectifs de conservation et de développement durable ainsi que l'efficacité et le coût des divers mécanismes institutionnels en matière de PSE.

Les bailleurs de fonds sont encouragés à :

- Hiérarchiser le financement des PSE pour aider à lancer des dispositifs de PSE au moyen de fonds de capital d'amorçage.

Les organisations internationales sont encouragées à :

- Aider à documenter et à favoriser les expériences en matière de PSE, à mettre au point des mécanismes financiers appropriés, à renforcer les capacités à fournir des dispositifs de PSE liés aux forêts tropicales, et à apporter une assistance technique appropriée, y compris par l'éventuelle création d'une « plateforme » mondiale de facilitation.

- Utiliser leur pouvoir mobilisateur pour guider l'élaboration des politiques et favoriser l'action en matière de PSE liés aux forêts tropicales.
- Favoriser les politiques dans d'autres secteurs économiques afin d'internaliser le coût des services environnementaux dans le but d'accroître la taille des marchés des PSE.

Expression d'appréciation

Les participants au Forum ont exprimé leur:

- Reconnaissance à l'égard du Gouvernement du Costa Rica pour sa chaleureuse hospitalité et leur gratitude à l'égard de l'OIBT, de la FAO et du FONAFIFO pour avoir organisé le Forum.
- Espoir que le rôle d'avant-garde exemplaire du Costa Rica en matière de paiements des services environnementaux procurés par les forêts tropicales inspire des initiatives dans d'autres pays.
- Engagement à partager leurs informations et expériences en matière de PSE aux fins d'améliorer les modes de subsistance des populations tributaires des forêts et d'élargir la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans les régions tropicales et à l'échelle du monde entier.